

Internet

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Générations : aînés**

Band (Jahr): **33 (2003)**

Heft 2

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Jean-Claude Curchod

début février. Le canton du Valais a envoyé une information à tous les ménages, se rapportant au passage à la taxation annuelle et organise également des séances d'informa-

tion. En parcourant les petites annonces de votre quotidien préféré, vous dénicherez certainement l'adresse d'une personne prête à vous aider à remplir votre déclaration d'im-

pôts pour une somme relativement modeste. Enfin, nous conseillons fortement aux propriétaires de biens immobiliers de s'adresser à une fiduciaire. Certes, le service n'est pas gratuit (compter un minimum de Fr. 100.-), mais cela reste le meilleur moyen d'éviter la crise de nerfs...

Jean-Robert Probst

Ce qui change

Par le passé, de nombreux cantons, dont Vaud et Genève utilisaient le système *praenumerando*, qui basait la taxation sur une estimation des revenus futurs. Depuis 2003, date du passage au système *postnumerando*, l'impôt est calculé, plus logiquement, sur les revenus acquis durant l'année. Ainsi, en 2004, la déclaration 2003 tiendra compte des revenus et des charges de 2003, ce qui est plus juste. Le système des acomptes provisionnels reste en vigueur. La différence entre le montant de la déclaration et les acomptes sera réclamée au contribuable (ou ristournée s'il a trop payé), une fois la taxation effectuée, soit dans le courant de l'année 2004.

Internet

Tout calculer, grâce au net

Non, internet ne remplira pas votre déclaration d'impôts à votre place. Mais le réseau contient tout de même des informations utiles.

Un coup de chapeau à www.impots.ch, qui sait rendre le sujet attrayant, une gageure! Vous trouverez sur ce site les coordonnées des différents offices d'impôt régionaux, mais aussi de fiduciaires et de

gérants de fortune triés par canton. Classifiés également par canton, des renseignements sur la manière de remplir sa déclaration et sur les déductions possibles. Un autre service appréciable: le forum. Vous avez un souci à propos d'une donation, ou de l'incidence de l'achat d'une résidence secondaire sur vos impôts? Interrogez le spécialiste d'impots.ch qui vous répondra rapidement sur le forum. La lecture des questions des autres internautes peut aussi fournir des renseignements précieux. Le site propose des fichiers PDF sur des sujets ponctuels. Il suffit de cliquer pour que le document complet soit enregistré sur votre

disque dur. Vous pouvez ainsi le consulter à loisir en quittant le réseau.

Le Département des finances de l'Etat de Genève est présent sur le web grâce à son site www.getax.ch. Vous pourrez commander ou copier un logiciel dans lequel vous remplirez directement votre feuille d'impôts. L'administration cantonale vaudoise des impôts est présente sur www.aci.vd.ch. Espérons toutefois que ce site bénéficie d'une remise à jour régulière!

Bref, s'il existe des aides, l'ère de la déclaration via internet n'est pas encore entamée... **B. P.**

Adresses

www.impots.ch
www.getax.ch
www.aci.vd.ch